

**Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidoni, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Pierre-Yves Bosshard, Dalya Mitri Davidshofer, Ahmed Jama, Timothée Fontolliet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Amar Madani, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Marie-Agnès Bertinat, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Gazi Sahin, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Pascal Holenweg et Christiane Leuenberger-Ducret: «Terrasses solidaires!»**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2024  
dans le rapport M-1593 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le contexte actuel de crise sanitaire et économique, les conséquences financières très lourdes pour les tenancières et tenanciers de cafés, restaurants ou buvettes, notamment pour celles et ceux qui exploitent des terrasses sur le domaine public de la Ville de Genève;
- les incertitudes actuelles et futures du développement de cette crise sanitaire et économique, ainsi que notre volonté appuyée d'apporter un soutien concret au tissu économique de la ville;
- la nécessité de conserver un centre-ville animé pour le bien des habitant-e-s, mais aussi pour l'attractivité de la ville;
- l'effort déjà consenti par la Ville pour:
  - lever les taxes d'empiètement (ou taxe d'occupation du domaine public) des terrasses d'établissements publics pour l'année 2020, effort récemment reconduit pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021;
  - autoriser en 2020 les extensions des terrasses de certains établissements (en continuant de percevoir une taxe sur l'empiètement de l'agrandissement, cependant réduite de 50% par rapport au tarif usuel);
  - autoriser et mettre en place, pour les établissements concernés, l'ouverture des terrasses de novembre 2020 à fin février 2021 (sous des conditions d'ouverture jusqu'à 21 h et l'interdiction d'utiliser des chaufferettes fonctionnant au gaz d'origine fossile, au mazout ou à l'électricité, en conformité avec la législation cantonale),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prolonger la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1er juillet au 31 octobre 2021 si la situation sanitaire liée au Covid-19 venait à restreindre encore l'activité des restaurants, des cafés et des buvettes pouvant en bénéficier;
- d'autoriser l'extension des terrasses pour les exploitant-e-s qui en font la demande au Service de l'espace public (SEP), selon les critères précédemment établis pour 2020;

- de prolonger gratuitement pour cette année encore et pour les établissements concernés, tels que précédemment identifiés par les services de l'administration municipale, l'ouverture des terrasses de début novembre 2021 jusqu'en mars 2022, sous les mêmes conditions que celles définies pour l'hiver 2020-2021.